

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1027

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à apporter des garanties au texte.